

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

AMENDEMENT

N ° AS137

présenté par

M. Garot, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Guedj

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.